

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

<p>Date de convocation : 14/11/2022</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice : <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="17"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="18"/></p> <p>Date d'affichage : 22/11/2022</p> <p>Date de publication : 22/11/2022</p>	<p>Le 21 novembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMARY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES, Josette VALLAU et Aurore VERDIER</p> <p>Était représentée : Nathalie KATSAMANTOU par Tovo RABEMANANTSOA</p> <p>Absent : Damien OBRADOR</p> <p>Secrétaire de séance : Vincent NEVOT</p>
---	--

DÉLIBÉRATION N° 2022-96**OBJET : Vente du fourgon plateau Ford**

Concernant la vente d'un véhicule appartenant à une commune, l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Conseil Municipal est compétent pour décider de l'opération, qu'il autorise par délibération. Le maire est chargé de l'exécuter au titre de l'article L. 2122-21.

La commune est propriétaire d'un fourgon plateau devenu irréparable. La société MECA FROID propose 1 500 € pour racheter ce véhicule.

Considérant que Mme le Maire n'a pas reçu délégation du Conseil Municipal pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Considérant qu'il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente du bien concerné ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à la société MECA FROID au prix de cession de 1 500 € du bien suivant :

Fourgon plateau Ford

Immatriculation : BN 572 RS

Mise en circulation : 18 / 05 / 2011

Code type : FMB6JXFAPA

Type : Transit

Genre : CTTE

CV : 8

- d'autoriser la sortie de ce bien du patrimoine de la commune ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

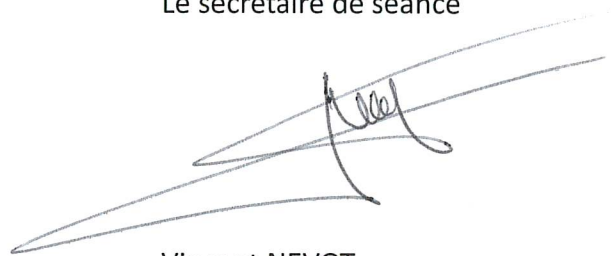
En mairie, le 21 novembre 2022

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne-Marie CAUSSE'. To the right of the signature is a circular official stamp in green ink. The stamp contains the text 'CARANAC-ET-VILLAGES-MANS' at the top, 'Mairie' at the bottom, and '33 (Gironde)' in the center, flanked by two stars.

Anne-Marie CAUSSE

Le secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Vincent NEVOT'. The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Vincent NEVOT